



CHARTE DE L'ÉLÈVE MUSICIEN

L'apprentissage de la musique demande quelques exigences pour progresser vite et prendre du plaisir à jouer

L'école de musique est un lieu de vie, de découverte, de partage, mais aussi de travail.

C'est pour cela que je m'engage à :

- être assidu et ponctuel,
- prévenir mon professeur en cas d'absence de ma part,
- m'exercer régulièrement entre chaque cours,
- être respectueux des locaux, des autres musiciens et des professeurs,
- prendre soin de mon instrument de musique et celui des autres,
- m'investir dans la vie de l'école de musique, notamment par la participation à la pratique collective,
- participer aux prestations publiques de l'école, soit en tant que musiciens, soit en tant qu'auditeur,
- écouter le concert et mes amis musiciens jusqu'au dernier morceau.

Nom et Signature du responsable légal :

Nom et Signature de l'élève musicien:

l'Équipe de coordination de l'École de musique :

Solène SENECLAUZE.
Thibault SAUNIER
Thierry DARET